



FICHE DE RENSEIGNEMENT
ET D'INSCRIPTION
Rentrée 2018 à décembre 2019

Photo
(uniquement
nouvel
adhérent)

Adhérent

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ ____ ____ Nationalité : _____ Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : ____ ____ Ville : _____
Tél : ____ ____ ____ ____ email : _____
N° de sécurité sociale : _____

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ demeurant _____
à _____, téléphone fixe : ____ ____ ____ ____ portable : ____ ____ ____ ____ autorise
mon fils, ma fille (nom et prénom) _____

- à pratiquer les activités du club de canoë-kayak de Sevan
- à être transporté(e) dans le camion du club ou dans un véhicule particulier pour rejoindre les lieux de pratique de l'activité.
- à être pris en photos qui peuvent être présentées dans le cadre de l'activité de l'OCCS.

J'autorise le responsable à faire pratiquer les soins médicaux nécessaires suivant les conseils des médecins.

Mode de paiement de la cotisation d'inscription :

- | | | |
|--|----------|--|
| <input type="checkbox"/> Licences adulte : | 164.00 € | <i>Nota : Les inscriptions sont valables
jusqu'au 31 décembre 2019</i> |
| <input type="checkbox"/> Licence enfants (-16 ans) : | 123.00 € | |
| <input type="checkbox"/> Adhésion assurance (facultatif) : | 10.65 € | |

Mode de règlement :

- En espèces
 Par chèque bancaire _____ à l'ordre de « Ourcq Can'ohé Club Sevranaise »,
chèque 1 n° _____ chèque 2 n° _____ chèque 3 n° _____

Le dossier d'inscription complet devra comporter :

- La présente fiche d'inscription et de renseignements complétée avec la photo.
- Le document assurance complété (que l'assurance soit prise ou non)
- 2 enveloppes timbrées au nom et à l'adresse de l'adhérent.
- La cotisation au titre de l'année en cours (jeune ou adulte)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Canoë-kayak obligatoire suivant modèle ci-joint.
- Le brevet de natation de 50m pour les mineurs

Nota : Il est conseillé d'être à jour de ses vaccins

Respect du Règlement intérieur pour tout adhérent de l'OCCS

En prenant une licence à l'Ourcq Can'ohé Club Sevranaise, je m'engage à respecter son règlement intérieur ci-joint. Tout manquement d'un adhérent au règlement intérieur pourra conduire à son exclusion prononcée par le comité d'administration et après avoir entendu l'adhérent, conformément aux statuts de l'association.

Signature des parents pour les mineurs

signature de l'adhérent



REGLEMENT INTERIEUR

AG 30 janvier 2015

Tout adhérent de l'Ourcq Can'Ohé Club Sevranaise doit respecter les articles suivants du règlement intérieur sous peine d'exclusion prononcée par le comité d'administration.

1 - Cotisations :

1.1 Toute personne qui pratique l'activité Canoë-Kayak dans le cadre du Club doit s'acquitter de sa cotisation auprès du trésorier du club.

2 - Respect des autres :

2.1 Respecter les consignes de l'encadrement, respecter les règles élémentaires de civilité, respecter les autres pratiquants.

3 - Respect de l'environnement :

3.1 Respecter l'environnement et les autres usagers de la rivière.

4 - Respect de la sécurité :

4.1 Respecter les règles de sécurité inhérentes à l'activité.

4.2 Le port du gilet de sauvetage pour la pratique du canoë-kayak est obligatoire pour tous.

4.3 Les mineurs doivent être encadrés par un moniteur ou sous la responsabilité d'un adulte embarqué.

4.4 Tout adhérent occasionnel doit respecter le présent règlement intérieur affiché et s'acquitter d'une licence carte tempo

5 - Respect du matériel nautique :

5.1 Après chaque séance ou sortie, chacun doit nettoyer son matériel et le ranger à sa place (bateau épongé, pagaie classée par taille, gilet et casque desserrés). Toute anomalie doit être signalée.

5.2 Participer à l'entretien du matériel individuellement et également lors d'une journée entretien organisée par le club.

6 - Charte d'utilisation du camion :

6.1 Utilisé uniquement pour les activités du club et sous la responsabilité d'un dirigeant.

6.2 Planifier les sorties.

6.3 Respecter le code de la route.

6.4 Remplir le carnet de bord.

6.5 Vérifier la présence du matériel de sécurité : 9 gilets jaunes, triangle, roue de secours et pharmacie.

6.6 Vérifier le bon chargement et le bon fonctionnement des feux de la remorque avant de partir.

6.7 Ne pas charger de kayak dans le camion.

6.8 Ne pas manger, boire ou fumer.

6.9 Protéger les sièges avec des bâches si les vêtements sont mouillés.

6.10 Prévenir le président en cas de sinistre.